

ABONNEMENT SOLIDAIRE RÉDUIT

Tarif mensuel : 10€

Tarif en vigueur au 01/01/2021 v1

Pour bénéficier du tarif Solidaire Réduit

**Vous devez être concerné
par l'une des situations suivantes :**

**Vous devez présenter les justificatifs demandés ci-dessous
au guichet d'une agence ou d'un Relais Info Service TCL :**

**Votre droit
est valable
jusqu'au⁽¹⁾**

1	Personne non-imposable et bénéficiaire d'une allocation Pôle Emploi : ARE, AREF, RFPE, RFF, ASP, ASS, ASSF, au taux journalier inférieur ou égal à 29,38€ et ayant été indemnisé(e) du 1 ^{er} au dernier jour du mois	Dernier avis de situation déclarative des impôts Pour savoir si vous êtes non-imposable, référez-vous au Barème d'exonération de l'impôt sur le revenu	
2	Garantie Jeunes	1. Contrat PACEA en cours de validité coché "Garantie Jeunes" 2. Dernier avis de paiement	
3	Jeune chômeur âgé de 18 à 24 ans inclus inscrit à Pôle Emploi pendant au moins 12 mois sur les 18 derniers mois	Dernière attestation des périodes d'inscription du Pôle Emploi	
4	Personne non-imposable et bénéficiaire de l'un des 3 contrats cités ci-dessous de 26h hebdomadaires maximum	1. Dernier avis de situation déclarative des impôts. Pour savoir si vous êtes non-imposable, référez-vous au Barème d'exonération de l'impôt sur le revenu 2. Dernier bulletin de salaire	
	Bénéficiaire d'un CIE ou d'un CAE	Imprimé "CUI demande d'aide" complété et signé par les 3 parties	
	Bénéficiaire d'un CDDI	Imprimé "Attestation CDDI par un ACI de la Métropole de Lyon" complété, tamponné et signé	
5	Personne âgée de 18 à 24 ans inclus et bénéficiaire du dispositif de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	Imprimé FAJ signé et tamponné par l'organisme social (Mission Locale, CCAS, MDR, MDMS)	
6	Bénéficiaire de la CMUC ou de la CSS (sans participation financière) et ses ayants droit portés sur l'attestation	Attestation CMUC ou CSS sans participation financière en cours de validité	
7	Bénéficiaire de l'AME et ses ayants-droit portés sur la carte	Carte individuelle ou familiale d'admission à l'AME en cours de validité	
8	Personne non-imposable de 65 ans et + ou retraité(e) à partir de 60 ans	1. Dernier avis de situation déclarative des impôts Pour savoir si vous êtes non-imposable, référez-vous au Barème d'exonération de l'impôt sur le revenu 2. Justificatif de domicile 3. Notification de retraite délivrée par la caisse de retraite précisant la date d'entrée en retraite	
9	Ancien combattant et veuve d'ancien combattant de 65 ans et +	1. Carte d' "ancien combattant" 2. Carte de « veuve d'ancien combattant » Les clients n'ayant pas de carte « ancien combattant » ou « veuve d'ancien combattant » doivent s'adresser à L'ONAC, 3 rue Louis Vitet, 69001 LYON. 3. Un justificatif de domicile si la carte n'a pas été délivrée dans le Rhône	
10	Collégien et Lycéen boursier (national et départemental)	Pour les collégiens boursiers : La notification d'attribution de bourse du collège ou de l'inspection académique (original et photocopie) Pour les lycéens boursiers : - La notification définitive de bourse du collège (original et photocopie) - Pour les lycéens est également accepté le formulaire TCL «donnant droit à un abonnement tarif réduit», délivré et visé par l'établissement scolaire.	
	Elève en SEGPA / ULIS / ITEP / IME	Le formulaire TCL "donnant droit à un abonnement tarif réduit", délivré et visé par l'établissement scolaire	
11	Bénéficiaire d'un Contrat d'engagement "Parcours Itinéraires Emploi Renforcé"	Attestation contrat d'engagements « Parcours Itinéraires Emploi Renforcé » délivré par une structure conventionnée avec la Métropole de Lyon.	

(1) La fin de validité de votre droit sera complétée en agence ou en RIS par l'agent TCL lors de votre venue.

! Tous les documents demandés doivent être des originaux (sauf documents édités depuis bornes en libre-accès ou internet)

Où acheter son abonnement ?

Vous pouvez acheter votre abonnement dans tous les points de vente du réseau :

- 450 distributeurs TCL
- 220 Points Service (commerces de proximité)
- 5 agences commerciales
- Sur l'agence en ligne : e-tecely.tcl.fr

Quand et comment renouveler votre droit au tarif réduit ?

Le droit à l'abonnement Solidaire Réduit est accordé pour des durées variées selon les situations :

- 1 à 5** : renouvellement des droits tous les 6 mois
- 6 et 7** : à chaque changement de situation
- 8 et 9** : renouvellement des droits à chaque renouvellement de carte técély
- 10** : renouvellement des droits à chaque rentrée scolaire

Pour renouveler ce droit, nous vous invitons à vous présenter, muni(e) des justificatifs demandés et de votre carte técély :

- En agences TCL : de 7h30 à 19h du lundi au vendredi, de 9h à 18h le samedi : Bellecour, Grange-Blanche, Part-Dieu, Gorge de Loup, la Soie
- En Relais Info Service : de 7h à 20h30 du lundi au vendredi, 9h à 20h30 le samedi : Part-Dieu Villette et Gare de Vaise.

**Vous devez être concerné
par l'une des situations suivantes :**

**Vous devez présenter les justificatifs demandés ci-dessous
au guichet d'une agence ou d'un Relais Info Service TCL :**

**Votre droit
est valable
jusqu'au⁽¹⁾**

1	Bénéficiaire du RSA et ses ayants-droit portés sur l'attestation	1. Dernière attestation de droits du RSA délivrée par la CAF, la MSA ou la SSI 2. Justificatif de domicile de moins de 3 mois si l'attestation n'a pas été émise dans le Rhône	
2	Demandeur d'asile en cours de procédure et ses ayants-droit portés sur l'attestation	1. Attestation de demande d'asile en cours de validité 2. Attestation de domiciliation émise par Forum Réfugiés si attestation de demande d'asile sans adresse	
3	Demandeur de titre de séjour en cours de procédure sans droit au travail et ses enfants	Récépissé de demande de titre de séjour en cours de validité comportant la mention "n'autorise pas son titulaire à travailler". Pour les enfants, attestation assurance maladie, attestation CSS, carte mutuelle ou attestation RSA.	
4	Bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)	Dernière notification d'attribution de l'ASPA	
5	Bénéficiaire de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)	Dernière attestation trimestrielle de paiement de pension de la CPAM, de la CMSA ou de la SSI indiquant un montant ASI non nul	
6	Bénéficiaire de l'Allocation Adulté Handicapé (AAH)	1. Dernière attestation de la CAF ou de la CMSA 2. Notification de la MDMPH	
7	Personne malvoyante avec un taux de cécité inférieur ou égal à 1/20ème à chaque œil et/ou champ visuel inférieur ou égal à 20°	Carte d'invalidité avec la mention "Cécité" ou certificat médical de moins d'un an précisant un taux de cécité inférieur ou égal à 1/20ème à chaque œil et/ou champ visuel inférieur ou égal à 20°	
8	Mutilé de Guerre de 65 ans et + avec un taux d'invalidité d'au moins 50 %	Carte délivrée par l'ONAC à une barre rouge. ONAC : 3 rue Louis Vitet - 69001 Lyon (Tél : 04 78 27 15 61)	
9	Mutilé du Travail de 65 ans et + avec un taux d'invalidité d'au moins 50 %	Attestation délivrée par la FNATH indiquant un taux d'invalidité d'au moins 50%. FNATH : 254 rue de Créqui - 69003 Lyon (Tél : 04 78 60 72 91)	

(1) La fin de validité de votre droit sera complétée en agence ou en RIS par l'agent TCL lors de votre venue.

! Tous les documents demandés doivent être des originaux (sauf documents édités depuis bornes en libre-accès ou internet)

Quand et comment renouveler votre droit au tarif gratuit ?

Le droit à l'abonnement Solidaire Gratuit est accordé pour des durées variables selon les situations :

- 1, 2 et 3** : renouvellement des droits tous les 6 mois pour le bénéficiaire. Pour les enfants : à chaque rentrée scolaire.
- 4 et 5** : tous les deux ans
- 6** : tous les 2 à 5 ans, selon le taux d'incapacité indiqué par la MDMPH
- 7 et 9** : renouvellement des droits à chaque renouvellement de carte técécyl

Pour renouveler ce droit, nous vous invitons à :

- Vous connecter sur : www.tcl.fr/solidaires et vous laisser guider
- OU
- Télécharger le formulaire sur www.tcl.fr/solidaires et l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée sur ce formulaire.